

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FHF SALUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES PERSONNES AGÉES DANS LES EHPAD

- A l'occasion de la parution de son rapport sur la prise en charge médicale dans les EHPAD et de l'audition de son président Monsieur Pierre Moscovici devant la Commission des affaires sociales du Sénat, la Cour des Comptes a plaidé vigoureusement pour la mise en œuvre de nombreuses mesures concrètes portées de longue date par la Fédération Hospitalière de France.
- La FHF tient à saluer le constat lucide de la Cour en faveur d'une hausse significative des moyens, ainsi que sa volonté de se doter de pouvoirs de contrôle financier concrets sur l'activité des établissements privés lucratifs.
- Quelques heures avant la diffusion d'un Cash Investigation dédié à la gestion des EHPAD privés lucratifs, la FHF souhaite également rappeler sa position en faveur de l'égalité de traitement des EHPAD alors que le secteur privé bénéficie aujourd'hui davantage en termes de cotisations sociales par rapport aux établissements publics.
- Assurant une meilleure médicalisation tout en étant moins coûteux pour les résidents, les EHPAD publics sont notre bien commun. Ils doivent être défendus et modernisés.

La FHF se réjouit de voir la Cour des comptes la rejoindre sur des constats qu'elle formule depuis longtemps. La **proposition d'augmenter significativement les moyens du secteur (de 1,3 milliards à 1,7 milliards d'euros chaque année)** est un préalable indispensable à toute réforme de la prise en charge du Grand Âge.

La FHF rejoint également la Cour sur sa position en faveur du **déploiement massif du tarif global de soins**, de la **fusion des budget soins et dépendance**, et d'un **pilotage clair par les Agences Régionales de Santé** qui laisseraient toute leur place aux conseils départementaux dans la définition des politiques publiques de l'autonomie sur le territoire, en particulier en matière de prévention de la perte d'autonomie. Dans ce rapport, la Cour des Comptes préconise aussi le **regroupement des ESMS publics**, et une volonté de faire évoluer les EHPAD vers des **centres de ressources territoriaux** : la FHF y est favorable.

Enfin, la FHF se félicite de la volonté du premier président de la Cour des Comptes de voir son institution **dotée de véritables pouvoirs de contrôle financier sur les établissements privés commerciaux**, et de mettre en place **une indispensable transparence** sur le fonctionnement et la qualité de service dans les établissements, qui ne peut se réduire à une simple politique d'inspection répondant souvent, à court terme, à la pression médiatique.

Il s'agit maintenant de traduire en actes ces orientations. La FHF et les acteurs de la santé et de l'autonomie, réunis **le 17 mars dans le cadre d'une journée d'hommage aux professionnels de santé et de Grand Oral des candidats à la présidentielle sur la santé et l'autonomie**, auront l'occasion de demander aux candidats à l'élection présidentielle de **prendre des engagements clairs et concrets** devant nos concitoyens pour engager sans délai ce chantier majeur après les élections présidentielles et législatives.

Pour Frédéric Valletoux, président de la FHF : « *Les conclusions de la Cour des comptes sont une bonne nouvelle pour le secteur du Grand Âge : après des décennies de pénurie, le consensus semble s'établir sur la nécessité de consacrer plus de moyens à cette politique publique. C'est maintenant aux candidats à l'élection présidentielle de se positionner sur ce sujet majeur pour les Français. Le temps des discours doit céder la place aux propositions concrètes et chiffrées* ».